

N° 93

PROJET DE LOI

adopté le

**SÉNAT**

le 9 mai 1985

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985

---

---

## PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation d'une convention des Nations unies relative à un code de conduite des conférences maritimes.*

[Texte définitif.]

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7<sup>e</sup> législ.) : 2582, 2609 et in-8° 764.

Sénat : 243 et 254 (1984-1985).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de la Convention des Nations unies relative à un Code de conduite des conférences maritimes (ensemble une Annexe), conclue à Genève, le 6 avril 1974, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 9 mai 1985.*

Le Président,

*Signé : ALAIN PÔHER.*

---

(1) *Nota* : Voir le document annexé au n° 2582, Assemblée nationale (7<sup>e</sup> législ.).